

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI se réunira, en séance ORDINAIRE à la **SALLE DU PARC** le **LUNDI 28 FEVRIER 2022** à **19 heures 00**

ORDRE DU JOUR

- 1) DEMANDE DE SUBVENTION ADVB -TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE ;
- 2) DEMANDE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA CA2C – TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE ;
- 3) EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ;
- 4) CONFIRMATION TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AU SIDEC ;
- 5) SIDEC – CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 6) CONVENTION PS ALSH/ASRE AVEC LA CAF DU NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 7) QUESTIONS DIVERSES.

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI
Le 22 février 2022
Le Maire,
Maurice DEFAUX



Port du masque obligatoire + stylo personnel

Décret du 7 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

f

POUVOIR

Je soussigné

Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convoqué pour le

- de prendre part à toutes les délibérations

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Hilaire lez Cambrai, le